

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 27 septembre 2021 à 18 h 30, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire
Monsieur le conseiller, Claude Bérard
Monsieur le conseiller, Steve Hamel
Monsieur le conseiller, Dominique Doyon
Monsieur le conseiller, André Gosselin
Monsieur le conseiller, Denis-Charles Drapeau, en visioconférence

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présents :

Monsieur Félix Laporte, directeur général et greffier
Madame Mylène Rioux, assistante-greffière

Est absent :

Monsieur Jonathan Paris, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 1238-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1127-2018 EMPRUNTANT AU PLUS 4,4 M\$ POUR LA MODIFICATION DE LA BRETELLE 117 DE L'AUTOROUTE 30 OUEST AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 550 000 \$
5. ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES, APPEL D'OFFRES 2021-TP-26
6. RÉSILIATION DU CONTRAT 2021-TP-24 CONCERNANT LA RÉFECTION DE PAVAGE DE LA RUE CORMIER
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT D'OUVERTURE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi. Ils conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire.

2021-09-271

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard
Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

2021-09-272

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1238-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1127-2018 EMPRUNTANT AU PLUS 4,4 M\$ POUR LA MODIFICATION DE LA BRETELLE 117 DE L'AUTOROUTE 30 OUEST AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 550 000 \$

Considérant l'entrée en vigueur du règlement 1127-2018 le 22 janvier 2019;

Considérant que la Ville de Contrecoeur a décrété, par le biais du règlement numéro 1127-2018, une dépense et un emprunt de 4,4 M\$ pour effectuer des travaux de modification de la bretelle 117 de l'autoroute 30 ouest;

Considérant les modifications au projet, demandées par le ministère des Transports, au niveau des plans et devis;

Considérant qu'il a fallu refaire l'appel d'offres pour l'exécution des travaux;

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le règlement 1127-2018 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture des soumissions et pour pallier aux honoraires professionnels en conséquence pour un montant de 550 000 \$;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé par le conseiller monsieur Dominique Doyon lors de la séance ordinaire du conseil le 7 septembre 2021.

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon
Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

Que le règlement 1238-2021 modifiant le règlement 1127-2018 empruntant au plus 4,4 M\$ pour la modification de la bretelle 117 de l'autoroute 30 ouest afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 550 000 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

2021-09-273

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES, APPEL D'OFFRES 2021-TP-26

Considérant l'appel d'offres 2021-TP-26 concernant le déneigement des rues, publié sur Système électronique d'appel d'offres le 31 août 2021;

Considérant le résultat d'ouverture des soumissions le 27 septembre 2021, incluant les taxes :

	<u>Option 2 ans</u>	<u>Option 3 ans</u>
Gilles Gaudette Transport	655 357,50 \$	983 036,25 \$
Excavation ESM	848 515,50 \$	1 269 000,00 \$
Groupe Dalpé	1 168 146,00 \$	1 697 031,00 \$

Considérant l'analyse des soumissions effectuées par l'administration de la Ville;

Considérant la recommandation du responsable du projet, M, Jean Denis, chef de la Division des travaux publics.

Il est proposé par : Monsieur André Gosselin
Appuyé par : Monsieur Dominique Doyon

Et résolu unanimement :

D'attribuer le contrat de déneigement des rues du territoire de Contrecoeur, appel d'offres 2021-TP-26, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Gilles Gaudette Transport, option 3 ans, au montant de 983 036,25 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE

2021-09-274

RÉSILIATION DU CONTRAT 2021-TP-24 CONCERNANT LA RÉFECTION DE PAVAGE DE LA RUE CORMIER

Considérant l'attribution du contrat de pavage de la rue Cormier, sous le numéro d'appel d'offres 2021-TP-24;

Considérant la clause 5.4.2 du Chapitre 5 de l'appel d'offres 2021-TP-24, qui permet à la Ville de résilier le contrat en totalité par avis écrit d'au moins cinq (5) jours à l'adjudicataire.

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau
Appuyé par : Monsieur Steve Hamel

Et résolu unanimement :

De résilier le contrat de pavage de la rue Cormier, sous le numéro d'appel d'offres 2021-TP-24.

Que la résiliation prenne effet le 5 octobre 2021, soit 5 jours ouvrables après l'envoi de la présente résolution, tel que prévu à l'article 5.4.2 du Chapitre 5 de l'appel d'offres 2021-TP-24.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

2021-09-275

LEVÉE DE LA SÉANCE

Advenant 18 h 35;

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard
Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Maud Allaire,
Mairesse

Félix Laporte,
Directeur général et greffier